



Conjointe refuse contact avec nos 2 enfants

Par **Gohan**, le **28/06/2015 à 19:49**

Bonsoir conseillers / conseillères,
Besoin de votre expertise,
Voilà ma situation actuel, suite a un dessaccord, ma conjointe me prive du contact de nos 2 enfants de 5 et 2 ans.
Nous sommes séparés elle et moi depuis octobre 2014.
Je suis propriétaire dans les yvelines 78 et elle habite chez sa mere dans l eure 27 avec les 2 petits.
A la base notre idée était que l'on se revoie petit a petit jusqu'a qu'elle recupere un logement personnel dans le 27, depuis notre relation en 2006, sa famille ne ma jamais accepter, d'origine maghrébine et moi asiatique (vive la mixité) mais tel notre destin on restais quand même attaché l'un et l'autre.
Fin mai 2015, malheureusement suite a un gros dessaccord sur un sujet de déménagement entre autre, elle me donne plus de nouvelle, mon seul moyen de communication est FaceTime, j'avais offert un ipad a mon fils, mais il ne réponds jamais dessus, et je ne peu pas lui en vouloir a cet age la.
J'appel la mère tous les jours aucune réponse jusqu'à aujourd'hui, de mon fils de son ipad, j'ai eu le droit a bonne fête papa (c'est mieux que rien) et de la pars de la conjointe : non je ne te prive pas de tes enfants mais tu viens les voir ici dans le 27 mais pas chez moi.
Mode zombie aucune réponse pour fixer un RDV, je me décide de lui faire une surprise, hier, samedi 27 juin, je débarque en bas de chez elle avec ma petite soeur.
On arrive sur les lieux vers 11:30, je vois sa voiture garer dans le parking, un espoir elle est chez elle, j'envoie ma petite soeur sonner a sa porte pas de réponse moi je reste dans la voiture, pour ne pas etre vu par sa famille, je regarde par sa fenetre, je la vois regarder dehors, donc elle est bien chez elle mais ne veut pas ouvrir, quelque temp plus tard que vois je débarquer en bas de chez elle ? nos amis la police, ma soeur n'a fais que dattendre devant sa porte, j'appel ma conjointe pour lui dire on est en bas avec ma petite on veux juste parler, j'ai fais du trajet pour te parler, elle ne répond pas, de sa fenêtre je la vois repondre a la police, je dis a ma soeur de descendre toute de suite et nous somme parti tranquillement, sur la route je vois son frere nous suivre avec une clio, une voiture quelle a donner et qui nous appartenait a moitié.
bilan : choqué ! Juste pour parler aux enfants et leur faire un petit cadeaux
mademoiselle m'envoie la police, sa m'aurait pas déranger de faire une GAV pour voir mes

enfants si tel est le prix à payer, mais n'étant pas venu seul, je ne pouvais pas me le permettre.
Conclusion : au moins c'est clair elle ne me laissera jamais m'en approcher.
Quel conseil pouviez vous me donner? Etant un père je pense avoir 1% de chance face à la mère au yeux de la justice :
J'aime vraiment mes enfants, et je souhaite ne pas recevoir une remarque de leur part : papa tu n'as rien fait pour nous :
Merci de m'avoir lu
Bonne soirée à TLM

Par **aguesseau**, le **28/06/2015 à 20:41**

bjr,
vous devez saisir le juge aux affaires familiales qui convoquera les 2 parents, et en fonction des arguments présentés par chaque partie, déterminera les droits et obligations de chacun des parents.
cdt